



Cette carte tarifaire est valable pour le produit « Électricité bon marché 1 an fixe - gaz fossile » de mars 2026 pour la fourniture de gaz fossile aux clients résidentiels en Wallonie. Tous les prix et tarifs incluent la TVA à 6 %. (EV-0326-GS1JVG-WAL-fr)

Bienvenue!

Prix de l'énergie

Gaz fossile

Frais fixes
Gaz fossile - fixe

75 €/an
4,77 €cent/kWh



Explication

« Électricité bon marché 1 an fixe – gaz fossile » est un contrat à durée déterminée dans lequel le prix du gaz fossile est fixe.

a/ Le tarif fixe du produit « Électricité bon marché 1 an fixe – gaz fossile » est fixé pour 1 an.

b/ Les prix indiqués sont calculés selon la méthodologie du régulateur flamand des services publics, qui établit une estimation annuelle. Nous nous réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule tarifaire si les paramètres actuels changent, sont supprimés ou ne sont plus disponibles. EnergyVision s'efforcera de maintenir le niveau de prix moyen stable.

c/ Les prix du « gaz fossile » doivent être majorés des taxes, redevances, suppléments et tous montants imposés pour l'utilisation des réseaux, ainsi que de la contribution pour l'énergie verte et/ou la cogénération, que EnergyVision peut ou doit facturer.

Conditions

1/ Le Contrat se compose du produit « Électricité bon marché 1 an fixe – gaz fossile », des Conditions Générales, de la grille tarifaire « Électricité bon marché 1 an fixe – gaz fossile », ensemble appelés le Contrat.

2/ Pour ce produit, le service est assuré en ligne ou par téléphone. Vous recevez vos factures exclusivement par e-mail.

3/ L'offre est uniquement valable pour les Clients Résidentiels. Les prix s'appliquent aux raccordements basse pression pour le gaz fossile avec une consommation annuelle maximale de 50 000 kWh.

4/ À la fin du contrat d'un an, vous bénéficiez automatiquement de notre tarif variable avantageux à durée indéterminée « Électricité bon marché – gaz ». La résiliation est possible à tout moment sans frais.



Tarifs de réseau gaz fossile (pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport)

Les tarifs de réseau sont intégralement reversés à votre gestionnaire de réseau. Toutes les charges liées à l'utilisation du réseau, ainsi que les taxes, redevances, contributions et surtaxes, restent variables, adaptables et entièrement répercutables sur le client, même avec effet rétroactif. Ces composantes tarifaires sont celles approuvées par les Régulateurs au moment de l'élaboration de cette grille tarifaire pour un compteur relevé annuellement. En cas de différence entre les tarifs indiqués dans cette grille tarifaire et les contributions légales et/ou les tarifs de réseau, seuls ces derniers prévalent.

| la Région Wallonne | | Coûts de distribution | | | | | | |
|------------------------|----------------|---|--------------------|--|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| Gestionnaire de réseau | | Petite consommation 0 - 5 000 kWh/an | | Consommation moyenne 5 001 - 150 000 kWh/an | | Grande consommation > 150 000 kWh/an | | Coûts de transport |
| | | Consommation €cent/kWh | Terme fixe €/an | Consommation €cent/kWh | Terme fixe €/an | Consommation €cent/kWh | Terme fixe €/an | €cent/kWh |
| ORES | BRABANT WALLON | 4,28 | 31,91 | 2,20 | 140,93 | 1,63 | 889,48 | 0,165 |
| | HAINAUT GAZ | 4,28 | 31,91 | 2,20 | 140,93 | 1,63 | 889,48 | 0,165 |
| | LUXEMBOURG | 4,28 | 31,91 | 2,20 | 140,93 | 1,63 | 889,48 | 0,165 |
| | MOUSCRON | 4,28 | 31,91 | 2,20 | 140,93 | 1,63 | 889,48 | 0,165 |
| | NAMUR | 4,28 | 31,91 | 2,20 | 140,93 | 1,63 | 889,48 | 0,165 |
| TECTEO RESA | | 4,63 | 34,59 | 2,52 | 122,05 | 2,24 | 962,74 | 0,165 |

Suppléments (€cent/kWh)

| | |
|---------------------------|---------|
| Contribution énergétique | 0,10577 |
| Redevance de raccordement | 0,00750 |

Accise fédérale (€cent/kWh)

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Consommation entre 0 & 12 000 kWh | 0,87238 |
| Consommation au-dessus de 12 000 kWh | 0,96229 |